

Reprise de la séance extraordinaire ajournée du 20 juin 2016 du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici tenue le 28 juin 2016, à 20h00 à la salle du conseil municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents: Monsieur Alain Carrier maire  
Monsieur Régis Sirois conseiller, siège numéro 1  
Madame Myleine Gauthier conseillère, siège no. 2  
Monsieur Bertrand Lavoie conseiller, siège numéro 3  
Madame Marie-France Dupont conseillère, siège no. 4  
Madame Francine Bezeau conseillère, siège numéro 5  
Monsieur Robin Deschênes conseiller, siège numéro 6

**Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Carrier.**

**Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.**

**Madame Madeleine Lévesque, secrétaire est aussi présente.**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

16-06-132 Sur la proposition de monsieur Bertrand Lavoie, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

2. Halte routière – Finalisation des travaux – Octroi de contrat

3. Période de questions.

4. Levée de l'assemblée.

Adoptée

**2. HALTE ROUTIÈRE – FINALISATION DES TRAVAUX – OCTROI DE CONTRAT**

16-06-133 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à la majorité des conseillers d'accepter les travaux de finalisation à la halte routière, tels que décrits dans la soumission datée du 6 juin 2016 et d'octroyer le contrat à Rénovation Daniel Ruest Inc., 8, rue Pineau, Saint-Anaclet, pour lesdits travaux, au montant total de 9 216,05\$, toutes taxes incluses. De plus, les travaux devront être complétés le 8 juillet 2016.

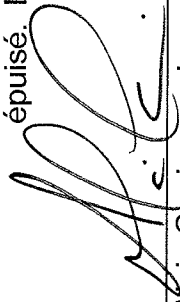
Adoptée

Madame Francine Bezeau, conseillère, est contre cette résolution.

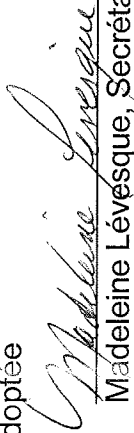
**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-06-134 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 04.

  
Alain Carrier, maire

Adoptée

  
Madeleine Lévesque, Secrétaire

*Je, Alain Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
Alain Carrier, maire